

Compte financier 2022.

Conseil d'administration du 13 mars 2023

Délibération 2023/03/CA-069

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles R. 719-51 et suivants et les articles R. 719-102 et R. 719-104 ;

Vu les articles 202, 210, 211, 212 et 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Considérant le rapport de gestion 2022 ;

Considérant les comptes annuels 2022 et la Présentation des Etats financiers ;

Considérant le rapport du commissaire aux comptes ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1 :

- APPROUVE les éléments d'exécution budgétaire suivants :

Budget consolidé

- 4 085,92 ETPT, dont 3633,66 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 452,26 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 378 637 378,18 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 303 448 726,95 € personnel dont
 - 54 094 435,76 € fonctionnement et intervention
 - 21 094 215,47 € investissement
- 393 284 748,19€ de crédits de paiement dont :
 - 303 231 000,81 € personnel
 - 52 617 516,19 € fonctionnement et intervention
 - 37 436 231,19 € investissement
- 413 354 777,90 € de recettes
- 20 070 029,71 € de solde budgétaire



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**UNIVERSITÉ
TOULOUSE III
PAUL SABATIER**



Dont Budget Annexe fondation Catalyses

- 184 046,64€ d'autorisations d'engagement dont :
 - 86 703,17 € personnel dont
 - 97 342,87 € fonctionnement et intervention
- 179 025,11€ de crédits de paiement dont :
 - 86 703,17 € personnel
 - 92 321,94 € fonctionnement et intervention
- 1 800 € de recettes
- - 177 225,11 € de solde budgétaire

Article 2 :

- APPROUVE les éléments d'exécution comptable suivants :

Budget Consolidé

- 16 155 743.02 € de variation de trésorerie
- 16 640 003 € de résultat patrimonial
- 20 905 021 € de capacité d'autofinancement
- 14 076 253 € de variation de fond de roulement

Dont Budget annexe fondation Catalyses

- - 149 922 € de variation de trésorerie
- - 169 477 € de résultat patrimonial
- - 168 040 € de capacité d'autofinancement
- - 168 040 € de variation de fond de roulement

Article 3 :

- DECIDE d'affecter le résultat à hauteur de 16 640 003€ en report à nouveau.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération. Le rapport du commissaire aux comptes est joint à la présente délibération.

Toulouse, le 13 mars 2023

Le Président,



Jean-Marc BROTO

Délibération adoptée à la majorité des votes exprimés

Nombre de membres : 36

Nombre de membres présents ou représentés : 35

Nombre de voix favorables : 18

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 17

Ne prennent pas part au vote : 0



COMPTES FINANCIERS

Exercice clos le 31 décembre 2022

**BILAN COMPTABLE
(Avant répartition)**

Exercice 2022

Bilan							
Système abrégé							
ACTIF	Exercice 2022			Exercice 2021	PASSIF	Exercice 2022	Exercice 2021
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net			
Actif immobilisé					Fonds Propres		
Immobilisations incorporelles	2 879 704,99	-2 394 105,94	485 599,05	357 767,03	Financements de l'actif - Etat	348 995 796,79	354 716 136,68
Immobilisations corporelles	759 223 901,22	-255 234 935,29	503 988 965,93	487 054 868,85	Réserves	92 055 129,04	75 580 340,54
<i>Terrains</i>	<i>34 156 234,00</i>	<i>-124 468 924,88</i>	<i>-90 312 690,88</i>	<i>34 156 234,00</i>	Report à nouveau	57 901,14	188 382,49
<i>Constructions</i>	<i>525 814 565,20</i>	<i>-130 766 010,41</i>	<i>395 048 554,79</i>	<i>396 982 442,78</i>	Résultat de l'exercice	16 640 003,07	16 286 406,01
<i>Autres</i>	<i>199 253 102,02</i>	<i>0,00</i>	<i>199 253 102,02</i>	<i>55 916 192,07</i>			
Immobilisations financières	33 084,64		33 084,64	33 084,64	Situation Nette	457 748 830,04	446 771 265,72
					Financements de l'actif - Autres que l'Etat	104 105 069,50	80 444 857,38
Total Actif Immobilisé	762 136 690,85	-257 629 041,23	504 507 649,62	487 445 720,52	Total Fonds Propres	561 853 899,54	527 216 123,10
Actif circulant					Provisions pour risques et charges		
Stocks et en-cours	45 182,75		45 182,75	0,00	Provisions pour risques	104 500,00	61 500,00
Avances et acomptes versés sur commandes	1 226 692,06		1 226 692,06	1 526 752,68	Provisions pour charges	1 735 506,00	2 704 923,00
Créances d'exploitation	125 704 861,77	-3 238 263,23	122 466 598,54	114 363 981,07	Total Provisions pour risques et charges	1 840 006,00	2 766 423,00
			0,00	0,00	Dettes		
Valeurs mobilières de placement	82 217,95		82 217,95	82 217,95	Dettes financières	0,00	115 940,40
Disponibilités	81 109 718,01		81 109 718,01	64 953 974,97	Dettes d'exploitation	12 251 800,07	13 551 581,63
Charges constatées d'avance	378 954,28		378 954,28	53 744,64	Dettes diverses	119 048 064,86	113 820 894,09
Autres	0,00		0,00	0,00	Produits constatés d'avance	14 823 242,74	10 955 429,61
Total Actif Circulant	208 547 626,82	-3 238 263,23	205 309 363,59	180 980 671,31	Total Dettes	146 123 107,67	138 443 845,73
					Comptes créditeurs trésorerie		
Total	970 684 317,67	-260 867 304,46	709 817 013,21	668 426 391,83	Total	709 817 013,21	668 426 391,83



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**UNIVERSITÉ
TOULOUSE III**
PAUL SABATIER



Université
de Toulouse

COMPTE DE RESULTAT

Exercice 2022

Compte de résultat					
Système abrégé					
CHARGES	Exercice 2022	Exercice 2021	PRODUITS	Exercice 2022	Exercice 2021
Charges de fonctionnement			Produits de fonctionnement		
<i>Achats</i>	42 059,39	30 684,35	<i>Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits</i>	347 667 709,11	335 198 977,30
<i>Conso marchandises et approv, réalisation travaux et conso directe</i>	44 194 552,39	37 958 451,63	Subventions	345 344 078,67	332 120 321,99
<i>Rémunération du personnel</i>	177 971 060,60	171 199 434,57	Autres	2 323 630,44	3 078 655,31
<i>Charges Sociales</i>	122 222 120,40	120 923 879,92	<i>Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)</i>	32 039 626,40	29 625 215,13
<i>Dot. Amortissements, dépréciation, provisions et valeurs nettes</i>	20 728 635,12	20 119 177,91	Ventes	37 377 385,47	26 994 042,47
			Produits	-5 337 759,07	2 631 172,66
<i>Autres charges</i>	14 380 445,99	12 487 030,51	Production stockée ou immobilisée		
			<i>Autres produits</i>	16 523 616,96	14 133 605,96
Charges d'intervention	0,00	0,00	<i>Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (</i>	0,00	0,00
Total charges de fonctionnement	379 538 873,89	362 718 658,89	Total produits de fonctionnement	396 230 952,47	378 957 798,39
Charges financières	61 642,52	3 113,97	Produits financiers	9 567,01	50 380,48
Total des charges	379 600 516,41	362 721 772,86	Total des produits	396 240 519,48	379 008 178,87
Bénéfice	16 640 003,07	16 286 406,01	Perte		
Total	396 240 519,48	379 008 178,87	Total	396 240 519,48	379 008 178,87

ANNEXE AUX COMPTES FINANCIERS

Exercice clos le 31 décembre 2022

Sommaire

1 Présentation de l'Université et faits caractéristiques de l'exercice 9

1.1	Présentation de l'Université.....	9
1.2	Faits caractéristiques de l'exercice	10

2 Principes comptables et méthodes d'évaluation 12

2.1	Principes comptables.....	12
2.2	Régularisations et changements de méthodes ou d'évaluation	13
2.3	Immobilisations incorporelles	17
2.4	Immobilisations corporelles	17
2.5	Immobilisations financières.....	18
2.6	Les stocks et encours	18
2.7	Créances et droits d'inscription	19
2.8	Valeurs mobilières de placement	19
2.9	Subventions d'exploitation.....	19
2.10	Subventions d'investissement	20
2.11	Provisions.....	20

3 Notes relatives aux postes de bilan 21

3.1	Tableau des Immobilisations.....	21
3.2	Immobilisations incorporelles	22
3.3	Tableau des amortissements	23
3.4	Stocks.....	24
3.5	Echéance des créances	24
3.6	Tableau des financements de l'actif	25

3.7	Provisions pour risques et charges	26
3.8	Echéance des dettes	27
3.9	Produits constatés d'avance.....	27
4 Notes relatives aux postes du Compte de Résultat		28
4.1	Résultat net de l'exercice	28
4.2	Résultat d'exploitation.....	29
5 Autres informations		31
5.1	Evénements postérieurs à la clôture	31
5.2	Engagements hors bilan	31
5.3	Effectifs.....	31
5.4	Tableau des flux de trésorerie.....	32

1 Présentation de l'Université et faits caractéristiques de l'exercice

1.1 Présentation de l'Université

Héritière de l'ancienne Université de Toulouse fondée en 1229, l'Université Toulouse III - Paul Sabatier est un établissement d'Enseignement Supérieur et de Recherche né en 1969 de la fusion des Facultés de Médecine, de Pharmacie et de Sciences.

Membre de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées, elle se classe aujourd'hui parmi les premières universités françaises par son rayonnement scientifique, la diversité de ses laboratoires et les formations qu'elle propose en sciences, santé, sport, technologie et ingénierie.

Dotée d'un budget de 400 M€, elle est forte de plus de 4200 personnels dont 2500 personnels d'enseignement et/ou de recherche, possède 70 structures de recherche (dont 41 Unités Mixtes de Recherche) et accueille plus de 35 000 étudiantes et étudiants.

Depuis la création, au 1^{er} Janvier 2022, de la Grande Faculté de Santé par regroupement des quatre Facultés de Santé préexistantes (les deux Facultés de Médecine, la Faculté d'Odontologie et la Faculté des Sciences Pharmaceutiques), l'Université est composée de 6 composantes (Faculté des Sciences et de l'Ingénierie, Faculté de Santé, Faculté des Sciences du Sport et du Mouvement Humain, l'IUT de Toulouse, l'IUT de Tarbes et l'Observatoire Midi-Pyrénées). Ce paysage institutionnel est amené à évoluer du fait de la création annoncée, au 1^{er} Janvier 2024, d'un Etablissement Public à caractère Administratif (EPA) sur le site de Tarbes qui verra l'IUT de Tarbes rejoindre l'EPA au côté de l'Ecole Nationale d'Ingénieur de Tarbes.

Acteur incontournable du développement économique, l'Université est présente dans 8 villes de la région Occitanie (Toulouse, Castres, Auch, Castanet-Tolosan, Bagnères de Luchon, Lannemezan, Bagnères de Bigorre et Tarbes).

Avec une trentaine d'associations étudiantes, une structure d'accueil petite enfance, une fondation, une salle de spectacle et un service culture, l'université est aussi un lieu de vie et d'échanges culturels.

L'UPS possède aussi l'un des seuls départements de sport de haut niveau en France.

A noter, en signe d'attachement à la qualité de vie des étudiants, l'ouverture, au 1^{er} Janvier 2022, d'une épicerie solidaire qui offre une réponse alimentaire de qualité aux plus précaires d'entre eux.

1.2 Faits caractéristiques de l'exercice

► Un exercice 2022 marqué par le contexte inflationniste international

L'exercice 2022 a été fortement marqué par le contexte inflationniste international né, tant des conséquences de la crise sanitaire à la COVID-19, que du conflit Russo-Ukrainien.

La hausse des prix a particulièrement impacté le budget des fluides, des denrées, de certaines matières premières et matériaux. Également, en réaction à la baisse induite du pouvoir d'achat, le gouvernement a, sans pour autant en compenser les effets sur l'exercice 2022, revalorisé de 3,5%, à compter du 1^{er} Juillet 2022 (décret n°2022-994 du 7 Juillet 2022), la valeur du point d'indice des personnels titulaires et contractuels de droit public des trois fonctions publiques.

Le budget de 2022 a dû, en conséquence, s'adapter à cette conjoncture.

► Une gestion placée sous le signe de la stabilisation de la fonction financière et de la conduite de chantiers de mise en qualité structurants

Au sein du Domaine Finances et Achats, tant la Direction des Achats que la Direction des Finances, ont engagé une réflexion visant à se professionnaliser dans une recherche d'efficacité et de performance.

En éléments particulièrement en lien avec les processus financiers, on retiendra :

- La création d'une direction du pilotage qui héberge un pôle dédié au contrôle de gestion et un dédié à l'amélioration continue et au contrôle interne.
- La création d'un pôle budget au sein de la Direction des Finances à la tête duquel a été placée une responsable aguerrie aux travaux de programmation et d'exécution budgétaire.
- La signature d'une convention Ordonnateur/Comptable au travers de laquelle l'agent comptable de l'Université exerce également, depuis le 1^{er} Juillet 2022, la fonction de Directrice des Finances. Cette convention doit faire l'objet d'une première évaluation à l'issue de la présentation des comptes de 2022.
- L'ouverture d'un chantier organisationnel tendant vers un pilotage financier centralisé.
- Le recrutement au 1^{er} septembre 2022 d'un référent Maîtrise des Risques Financiers et Comptables placé au côté de l'agent comptable et investi de la démarche de déploiement du Contrôle Interne Budgétaire et du Contrôle Interne Comptable (CIB/CIC), dont l'organe de gouvernance a été installé le 16 Janvier 2023.

La perspective de l'entrée, en 2023, dans le nouvel infocentre INFINOE (INfocentre FINancier des Opérateurs de l'Etat) de la Direction Générale des Finances Publiques a conduit à prioriser d'importants chantiers de mise en qualité du SI financier SIFAC. On retiendra celui de la mise en qualité budgétaire des opérations pluriannuelles qui a influé positivement sur la qualité comptable. En effet, les écritures d'inventaire associées à ces contrats ont fait l'objet d'une intégration 100% automatique en 2022.

► La désignation d'un nouveau Commissaire Aux Comptes

Par délibération n°2022/09/CA-11 le Conseil d'Administration de l'Université a, dans sa séance du 26 septembre 2022, confirmé la désignation de la société Ernst & Young Audit (EY) comme nouveau Commissaire Aux Comptes de l'établissement. Prenant la suite du cabinet PWC, le cabinet EY interviendra pendant 6 années en certification des comptes de l'Université (exercices 2022 à 2027).

► Le contrôle de la Cour des Comptes ouvert au printemps 2021 toujours ouvert

En raison de l'entrée, au 1^{er} Janvier 2023, dans le nouveau régime de Responsabilité des Gestionnaires Publics, la Cour des Comptes a différé la transmission des rapports et jugements s'agissant des contrôles non clos au 31 décembre 2022. Cela explique que l'Université soit toujours dans l'attente de ces éléments qui devraient parvenir au Président et à l'agent comptable courant 2023.

2 Principes comptables et méthodes d'évaluation

2.1 Principes comptables

Les comptes annuels 2022 de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier ont été établis selon les principes du Recueil des Normes Comptables des Etablissements Publics (RNCEP) déclinés dans l'Instruction Comptable Commune (ICC) laquelle décrit les modalités de mise en œuvre du recueil des normes comptables des organismes dépendant de l'Etat. Cette instruction est applicable par les organismes publics visés aux alinéas 4 à 6 de l'article 1 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- indépendance des exercices ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- application des règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

A noter qu'un chantier d'apurement, de reclassement et de recollement des inventaires comptables et physiques sera entrepris en 2023 dans une recherche d'amélioration et de fiabilisation de la qualité des données patrimoniales.

Pour information, le dernier inventaire physique date de 2013

2.2 Régularisations et changements de méthodes ou d'évaluation

► L'évolution de la structure budgétaire

Jusqu'à l'exercice 2021, 4 entités (désignées sous le vocable sociétés dans SIFAC) sont restées actives au sein du système d'information budgétaire et comptable SIFAC :

- Budget Principal : Société 1010
- Services A Comptabilité Distinctes (SACD) :
 - Société 1040 : SIREMIP
 - Société 1070 : Fondation Catalyses
 - Société 1090 : Centre de Formation des Apprentis (CFA)

Cette structure budgétaire a évolué à compter de l'exercice 2022 :

- Afin de faciliter la consolidation des données financières, la gestion du CFA a été intégrée à celle du Budget Principal sous la forme d'un Centre de Responsabilité Budgétaire attenant à celui de la Formation Continue.
- Afin de se mettre en conformité réglementaire et de lever tout blocage en prévision de l'entrée dans INFINOE, le budget de la Fondation Catalyses a été recodifié. Il est dorénavant un Budget Annexe au Budget Principal. Ce n'est qu'à compter de l'exercice 2023, que les comptes du règlement ANC 2018-06 applicable aux fondations ont été intégrés dans le plan comptable commun (PCC) 2023. Cela n'a pas d'impact significatif sur les comptes 2022. Ce n'est qu'à compter de l'exercice 2024, que les Fondations Universitaires évolueront du statut de budget annexe à celui de budget annexé et, feront l'objet de présentations totalement indépendantes de celles du budget principal. A noter qu'à compter de l'exercice 2023, les comptes de la Fondation Catalyses feront (comme le prévoient les statuts) l'objet d'une certification en propre. Cette disposition, jusque-là non mise en œuvre, nécessite la passation d'un marché complémentaire, ce qui est en cours de traitement.

La structure budgétaire 2022 est la suivante :

- Budget Principal : Société 1010
- Service A Comptabilité Distincte (SACD) : Société 1040 – Service Inter Etablissement REMIP
- Budget Annexe : Société 1070 - Fondation Catalyses

► Comparabilité entre l'exercice 2021 et l'exercice 2022

Lors de la clôture de l'exercice 2021 a été mis en œuvre, pour la première fois, le processus d'intégration automatique dans SIFAC des écritures d'inventaire au titre des opérations pluriannuelles (contrats suivis à l'avancement et contrats de type « subventions avec conditions »). L'insuffisante mise en qualité des opérations pluriannuelles a conduit l'établissement à enregistrer, en complément des écritures automatiques, des écritures manuelles justifiées par les états produits par l'ordonnateur. Cette écriture manuelle totalisait 11 116 K€.

Choix a été fait d'isoler ces écritures manuelles en les comptabilisant au niveau 1 de l'établissement, et en les traitant par mouvement d'un compte 75 permettant d'afficher leur caractère « dérogatoire ».

Les commissaires aux comptes ont demandé une rectification, objet de l'écriture n°5 ci-après. Cette rectification a impacté la ventilation des produits du résultat d'exploitation.

Ils ont également souhaité un reclassement, hors outil et post clôture, de certains postes du bilan (écritures n°1 à 4 ci-après). L'écriture n°1 est la seule qui a conduit à une modification d'affichage entre actif et passif (diminution des créances d'exploitation de 6,81 M€ et augmentation simultanée du poste des Produits Constatés d'Avance).

Synthèse des écritures de correction manuelles hors SIFAC appliquées au bilan et au compte de résultat à la demande des commissaires aux comptes à la clôture de 2021

	Débit	Crédit	
Ecriture n°1	#418100		14 035
	#448700	7 225	
	#487000	6 810	
			Rubrique Annexe
			Créances d'exploitation
			Créances d'exploitation
			PCA
Ecriture n°2	#4417		2 533
	#4419	2 533	
			Créances d'exploitation
			Dettes Diverses
Ecriture n°3	#411	954	
	#419		954
			Créances d'exploitation
			Dettes Diverses
Ecriture n°4	#4417		1500
	#4419	1500	
			Créances d'exploitation
			Dettes Diverses
Ecriture n°5	#75	13 666	
	#74		13 666
			Autres produits
			Suventions

► **Abandon de créances et provisionnement pour dépréciation des créances liées aux contrats de recherche :**

En gestion 2022, comme annoncé à la clôture de l'exercice 2021, les créances, pour lesquelles le recouvrement était compromis ont fait l'objet d'une présentation en non-valeur devant le conseil d'administration du 7 Février 2022. Par délibération n°2022/CA/CA-009, il a été validé un abandon de créance à hauteur de 2 492 144,87€ concernant 53 projets financés par la Région et 1, financé par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR). La reprise, à la clôture de l'exercice 2022, de la provision pour dépréciation associée à ces lignes est venue neutraliser la charge constatée au moment du passage de l'écriture de purge des dossiers admis en non-valeur. Cette écriture a finalement totalisé 1 890 162,50 € un recouvrement étant intervenu entre temps.

Le compte des provisions pour dépréciation de créances intègre, à la clôture de 2022, au titre des créances sur contrats de recherche, les titres non soldés se rapportant à des contrats caducs depuis 2 ans et dont le recouvrement est compromis.

► Les corrections apportées au compte de report à nouveau

Les corrections suivantes ont été inscrites sur le compte de Report à Nouveau conformément aux dispositions prévues par l'avis 2010-02 du CNOCP :

DEBITS		CREDITS		COMMENTAIRES
Compte	Montant	Compte	Montant	
11* Report à nouveau	12 694,91	47282	12 694,91	46 postes fournisseurs à solder ont fait l'objet d'une décision d'apurement => fiche qualité comptable disponible
	982,98	5112 Chèques bancaires à l'encaissement	982,98	4 postes non soldés de 2017 à 2020 ont fait l'objet d'une décision d'apurement => fiche qualité comptable disponible
	10 784,30	5115 Cartes bancaires à l'encaissement	10 784,30	10 postes non soldés de 2017 à 2020 ont fait l'objet d'une décision d'apurement
	10 003,65	5117 Chèques impayés	10 003,65	44 postes non soldés de 2017 à 2020 ont fait l'objet d'une décision d'apurement => fiche qualité comptable disponible
5159* Règlements en cours de traitement	91 303,56	11* Report à nouveau	91 303,56	69 postes non soldés de 2008 à 2017 ont fait l'objet d'une décision d'apurement => fiche qualité comptable disponible
28* comptes d'amortissements	1 063,41		1 063,41	Neutralisation des amortissements déjà enregistrés au titre de biens sortis de l'actif
23110001 compte d'immobilisations techniques	0,01		0,01	Ecart de rapprochement
Impact net 2022 sur le report à nouveau	-57 901,14			

2.3 Immobilisations incorporelles

Dans le respect de la norme n° 5 du recueil des normes comptables adossé à l'instruction comptable commune applicable organismes publics visés aux alinéas 4 à 6 de l'article 1 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, cette rubrique se compose principalement des brevets, des licences et des logiciels qui sont inscrits en comptabilité à leurs coûts d'acquisition. Les logiciels dont le coût unitaire est supérieur à 800 €HT sont inscrits à l'actif.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation des biens estimée de 3 à 5 ans.

2.4 Immobilisations corporelles

Dans le respect de la norme n° 6 du recueil des normes comptables adossé à l'instruction comptable commune applicable organismes publics visés aux alinéas 4 à 6 de l'article 1 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, cette rubrique intègre le patrimoine immobilier bâti et non bâti reçu en dotation de l'Etat par l'Université ainsi que les autres biens meubles et corporels acquis en propre par l'Université.

Les biens immobiliers reçus en dotation ont été comptabilisés à leur valeur vénale selon l'estimation faite par les services de France Domaine. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés sur la durée estimée d'utilisation des biens, selon le mode linéaire correspondant à l'amortissement économique des biens. A noter que, ces investissements peuvent faire l'objet de l'attribution de subventions d'investissement inscrites au passif du bilan et, reprises au rythme des amortissements des bien financés.

Les bâtiments remis en dotation qui faisaient l'objet d'une neutralisation sont désormais autofinancés, sauf reprises sur subventions pour les titres de recette passés en équipement.

Les durées d'utilisation des biens, définies pour chaque catégorie d'immobilisation, sont celles de la souche SIFAC. Elles sont affichées ci-après :

Immobilisations incorporelles	3 ou 5 ans
Constructions	50 ans
Agencements et aménagements des terrains	20 ou 10 ans
Installations générales, aménagement des constructions	20 ans
Collection de documentation	10 ans
Matériel scientifique et industriel	8 ou 10 ans
Matériel de transport	8 ou 10 ans
Matériel informatique et bureautique	5 ou 8 ans
Matériel pédagogique	8 ou 10 ans
Mobilier de bureau	8, 10 ou 15 ans
Matériels divers	10 ou 5 ans

2.5 Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition.

2.6 Les stocks et encours

L'ouverture de l'épicerie solidaire au 1^{er} Janvier 2022 a conduit l'Université à tenir, au titre de cette activité, une comptabilité de stock même si l'enjeu financier est peu significatif. La méthode de suivi comptable choisie est celle de l'inventaire intermittent. Par conséquent, l'ajustement comptable des stocks a été réalisé à la clôture de l'exercice 2022.

2.7 Créances et droits d'inscription

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances douteuses font l'objet de comptabilisation au compte de créances douteuses. Lorsqu'il apparaît que les conditions le permettant soient réunies, un apurement par admission en créance irrécouvrable est réalisé à l'issue d'une approbation de la mesure par le Conseil d'Administration de l'Université.

Les créances, dont l'antériorité est supérieure à 2 ans, font l'objet d'une provision pour dépréciation.

A noter que le module de relances automatiques du système d'information SIFAC est opérationnel, ce qui permet de gérer la phase amiable de façon améliorée.

En 2022, le conseil d'administration a admis en non-valeur les créances irrécouvrables de la recherche dans sa séance du 7 février 2022 (délibération n°2022/CA/CA-009).

Il convient également de noter que le conseil d'administration de l'Université a, dans sa séance du 21 septembre 2021, délibéré en faveur d'une délégation donnée au président pour admettre les créances en non-valeur jusqu'au seuil de 5000 (délibération 2021/09/CA-076).

2.8 Valeurs mobilières de placement

Les Valeurs Mobilières de Placement (VMP) sont enregistrées à leur coût historique (coût d'acquisition).

Il n'y a plus de VMP détenues par l'Université si ce n'est, par la Fondation Catalyse qui bénéficie de la dérogation de placement de ses fonds libres. Le poste des VMP intègre uniquement, à date, les fonds placés dans le livret A ouvert au nom de la Fondation Catalyses dans les écritures de la Banque Populaire Occitane.

2.9 Subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation soumises à conditions suspensives sont prises en compte en résultat au fur et à mesure de la réalisation des objectifs et de la justification des dépenses engagées -facturation-.

Les subventions sans conditions sont enregistrées au cours de l'exercice pendant lequel elles ont été reçues.

2.10 Subventions d'investissement

Dans le respect de la norme n° 20 du recueil des normes comptables adossé à l'instruction comptable commune applicable organismes publics visés aux alinéas 4 à 6 de l'article 1 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, les subventions d'investissement obtenues pour participer au financement d'une immobilisation amortissable sont inscrites au bilan dans la ligne « Subventions d'investissement » et, reprises en compte en résultat d'exploitation sur la même durée et sur le même rythme que l'amortissement de l'immobilisation à laquelle celles-ci se réfèrent.

2.11 Provisions

D'une manière générale, chacun des litiges connu fait l'objet d'un examen par la Direction à la date d'arrêté des comptes et, après avis des conseils externes, le cas échéant, des provisions jugées nécessaires sont constituées pour couvrir les risques estimés (Cf. paragraphe 3.9).

Pour établir les critères de comptabilisation des provisions pour litige, il est procédé aux étapes suivantes :

- 1) distinguer entre les dossiers selon le risque que l'UT3 soit condamnée ou non (risque élevé ou faible) ;
- 2) pour les dossiers pour lesquels le risque que l'UT3 soit condamnée est élevé, il est procédé à une analyse in concreto, en gardant à l'esprit que le juge administratif n'est pas généreux et qu'il n'octroie que rarement l'intégralité des sommes demandées. Ce faisant la provision est parfois minorée par rapport à la somme figurant dans la colonne "objet" du litige.

3 Notes relatives aux postes de bilan

Le bilan 2022 est en hausse de 43,7 M€ par rapport au bilan 2021. Les postes d'actif et de passif sont décrits ci-après.

3.1 Tableau des Immobilisations

Le tableau des immobilisations affiche l'évolution de la valeur brute des immobilisations entre le début et la fin de l'exercice. Les immobilisations en comptes techniques, qui n'ont pas de caractère définitif, n'apparaissent pas au tableau des immobilisations, bien qu'étant enregistrées au bilan (les comptes techniques sont rattachés aux comptes d'imputation définitive).

En 2022 les immobilisations en comptes techniques (c'est-à-dire les immobilisations réceptionnées en attente d'immobilisation définitive en raison de la non finalisation de la fiche navette et de la fiche d'inventaire permettant leur activation), totalisent 11 091 192,53 €. Les composantes et services seront à nouveau sensibilisés, dans le cadre de la démarche de contrôle interne, à la nécessité de transmettre les fiches d'inventaires complètes au plus près de la valorisation des dépenses d'investissement à un rythme mensuel. En l'absence de fiches d'inventaires correctement renseignées, y compris s'agissant du rattachement à un financement externe, les actifs ne peuvent pas être immobilisés.

Le tableau des immobilisations ci-après donne le détail par poste tant du cumul des acquisitions, mises à disposition et transferts de l'exercice (36,83 M€) que du montant des sorties d'inventaire qui, en 2022, ont totalisé 0,89 M€.

Rubriques et postes		Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice
			Par virement de poste	Acquisitions/ mises à disposition/ transferts	Par virement de Poste	Cessions / Mises au rebut	
Immobilisations Incorporelles		2 453 498,30	0,00	199 860,11	0,00	-31 298,03	2 622 060,38
20300000	Frais de recherche et de développement	51 334,21	0,00	0,00	0,00	0,00	51 334,21
20531000	Logiciels acquis ou sous	2 332 822,62	0,00	199 860,11	0,00	-31 298,03	2 501 384,70
20532000	Logiciels créés	26 243,33	0,00	0,00	0,00	0,00	26 243,33
20580000	Autres conces* et dts similaires, brevets, lic., m	13 228,64	0,00	0,00	0,00	0,00	13 228,64
20800000	Autres immobilisations incorporelles	16 474,30	0,00	0,00	0,00	0,00	16 474,30
23251000	Logiciels sous-trait	13 395,20	0,00	0,00	0,00	0,00	13 395,20
Immobilisations Corporelles		689 372 476,90	15 398 330,51	13 887 363,43	-188 687,24	-856 152,30	717 613 331,30
21116000	Terrains nus mis à disposition	31 221 802,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 221 802,00
21118000	Autres terrains nus	2 934 432,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 934 432,00
21315600	Construction bâtiment admin/com màd	387 086 165,17	0,00	0,00	0,00	0,00	387 086 165,17
21315700	Construction bâtiment admin/com acquis	66 382 748,68	9 487 185,63	0,00	0,00	0,00	75 869 934,31
21315800	Construction bâtiment admin/com autres	5 199 990,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 199 990,00
21355700	Construction agencement bâtiments admin acquis	48 409 921,83	5 713 905,36	1 537 840,22	0,00	-6 205,00	55 655 462,41
21415700	Constructions sol d'autrui admin acquis	161 008,04	0,00	0,00	0,00	0,00	161 008,04
21511700	Installations complexes acquis sol propre	7 889 600,95	0,00	110 206,34	-4 010,00	-2 270,00	7 993 527,29
21511800	Installations complexes autres sol propre	11 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 550,00
21535700	Installations spécif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21547000	Matériel acquis	78 254 826,17	183 707,62	5 587 148,60	-179 697,62	-55 596,70	83 790 388,07
21548000	Matériel autre	40 147,15	0,00	0,00	0,00	0,00	40 147,15
21557000	Outillage acquis TECH	2 349 066,48	0,00	1 918 741,73	0,00	-52 687,39	4 215 120,82
21567000	Matériel d'enseignement acquis	5 286 023,37	0,00	55 621,49	-3 285,60	-214 114,86	5 124 244,40
21577000	Agencements & aménag du mat & outil acquis	1 790 613,71	0,00	0,00	0,00	0,00	1 790 613,71
21600000	Collections	11 303,30	0,00	0,00	0,00	0,00	11 303,30
21817000	Install génér, agncts, amngts divers acquis	3 087 553,28	0,00	289 705,62	0,00	0,00	3 377 258,90
21827000	Matériel de transport acquis	1 338 430,92	0,00	46 736,45	0,00	0,00	1 385 167,37
21831700	Matériel de bureau acquis	787 744,97	0,00	5 220,95	0,00	0,00	792 965,92
21832700	Matériel informatique acquis	36 526 256,53	2 084,02	3 073 004,21	-1 694,02	-344 797,30	39 254 853,44
21832800	Matériel informatique autre	2 867,22	0,00	0,00	0,00	0,00	2 867,22
21847000	Mobilier acquis	3 958 213,55	3 416,33	398 855,75	0,00	-10 078,72	4 350 406,91
21860000	Emballages récupérables	0,00	0,00	21 990,00	0,00	0,00	21 990,00
21887000	Matériels divers acquis	6 642 211,58	8 031,55	842 292,07	0,00	-170 402,33	7 322 132,87
Immobilisations corporelles en cours		23 240 272,63	0,00	22 746 392,64	-15 209 643,27	0,00	30 777 022,00
23130000	Immobilisations en cours constructions	20 730 248,99	0,00	22 037 691,96	-15 201 090,99	0,00	27 566 849,96
23150000	Immobilisations en cours installat* techn.	2 488 112,28	0,00	697 136,28	0,00	0,00	3 185 248,56
23180000	Immobilisations en cours -autre	21 911,36	0,00	11 564,40	-8 552,28	0,00	24 923,48
Participations et créances rattachées à des participations		32 494,38	0,00	0,00	0,00	0,00	32 494,38
26180000	Titres de participation	30 494,38	0,00	0,00	0,00	0,00	30 494,38
26600000	Autres formes de participation	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
Autres immobilisations financières		590,26	0,00	0,00	0,00	0,00	590,26
27550000	Cautionnements	590,26	0,00	0,00	0,00	0,00	590,26
TOTAL		715 099 332,47	15 398 330,51	36 833 616,18	-15 398 330,51	-887 450,33	751 045 498,32

3.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées de logiciels. Les acquisitions de l'année 2022 s'élèvent à 199 K€.

3.3 Tableau des amortissements

Le tableau des amortissements est à rapprocher du tableau des immobilisations dont il permet de dégager la valeur nette qui ressort, au 31/12/2022 à 504,5 M€, soit une augmentation nette de 17,06 M€ par rapport à l'exercice précédent (487,44 M€).

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS		Cumulés au début de l'exercice	Augmentation (Dotations de l'exercice)	Diminution (amortissements afférents aux éléments de l'actif sortis)	Cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations Incorporelles		2 301 219,99	122 173,70	29 287,75	2 394 105,94
20300000	Frais de recherche e	51334,21	0,00	0,00	51 334,21
20531000	Logiciels acquis ou	2 212 138,26	114 117,69	29 287,75	2 296 968,20
20532000	Logiciels créés	18 561,66	4 792,00	0,00	23 353,66
20580000	Autres conces° et dt	13228,64	0,00	0,00	13 228,64
20800000	Autres immobilisatio	5 957,22	3 264,01	0,00	9 221,23
Immobilisations Corporelles		236 601 182,59	19 473 906,91	840 154,21	255 234 935,29
21315600	Construction bâtimen	92 899 163,98	7 741 723,30	0,00	100 640 887,28
21315700	Construction bâtimen	2 941 747,31	1 464 087,02	0,00	4 405 834,33
21315800	Construction bâtimen	1 247 997,60	103 999,80	0,00	1 351 997,40
21355700	Construction agencem	15 278 367,08	2 698 808,65	2 195,51	17 974 980,22
21415700	Constructions sol d'	87 175,25	8 050,40	0,00	95 225,65
21511700	Installations comple	7 395 380,51	139 940,25	1 736,40	7 533 584,36
21511800	Installations comple	10 110,21	1 155,00	0,00	11 265,21
21547000	Matériel acquis	66 457 346,44	4 109 417,22	54 561,67	70 512 201,99
21548000	Matériel autre	17 585,00	5 018,39	0,00	22 603,39
21557000	Outillage acquis TEC	1 586 170,05	615 418,20	52 687,39	2 148 900,86
21567000	Matériel d'enseignem	5 253 130,10	12 270,66	216 221,20	5 049 179,56
21577000	Agencements & aménag	1 737 799,99	52 597,41	0,00	1 790 397,40
21600000	Collections	9788,30	0,00	0,00	9 788,30
21817000	Install génér, agnct	2 989 563,67	97 782,01	0,00	3 087 345,68
21827000	Matériel de transpor	1 084 828,14	63 090,15	0,00	1 147 918,29
21831700	Matériel de bureau a	699 085,45	19 097,45	0,00	718 182,90
21832700	Matériel informatiq	28 888 864,89	1 603 438,58	338 176,62	30 154 126,85
21832800	Matériel informatiqu	897,48	358,41	0,00	1 255,89
21847000	Mobilier acquis	2 644 291,14	194 985,86	6 279,43	2 832 997,57
21860000	Emballages récupérah	0,00	1 470,02	0,00	1 470,02
21887000	Matériels divers acq	5 371 890,00	541 198,13	168 295,99	5 744 792,14
TOTAL		238 902 402,58	19 596 080,61	869 441,96	257 629 041,23

3.4 Stocks

Depuis 2018 (fin de la réserve de chimie) plus aucun stock n'avait été valorisé à l'Université. L'ouverture en 2022 d'une épicerie solidaire a été l'occasion de renouer avec la gestion d'un stock.

A la clôture, le stock (inexistant à l'ouverture) s'élève à 45 182 ,75 €.

3.5 Echéance des créances

Les créances nettes de l'Université, stables en volume par rapport à l'exercice 2021 (124 M€ vs 122 M€) sont à échéance à moins d'un an.

Echéances des créances nettes à la clôture de l'exercice 2022	Montant au bilan	Degré de liquidité de l'actif	
		Échéances	
		à - 1an	à + 1an
Autres créances immobilisées	590,26		590,26
Avances et acomptes versés sur commandes	1 226 692,06	1 226 692,06	
Créances d'exploitation	122 466 598,54	122 466 598,54	
Charges constatées d'avance	378 954,28	378 954,28	
Total	124 072 835,14	124 072 244,88	590,26

Sont notamment inscrites sous cette rubrique, toutes les créances clients restant à recouvrer ainsi que les avances et acomptes versés sur commandes aux fournisseurs.

La provision pour créances douteuses défalquée du montant brut des créances d'exploitation est en nette baisse (3 238 K€ au 31.12.2022 vs 5 696 K€ au 31.12.2021), essentiellement, du fait de la reprise de provisions associée à l'écriture d'admission en non-valeur évoquée supra.

Sous l'effet d'un plan d'action conduit au sein du service facturier, les charges constatées d'avance ont été mieux recensées. Elles totalisent 379 K€ au 31.12.2022 vs 54 K€ au 31.12.2021.

Les comptes 471 « Autres recettes à classer » sont présentés en dettes diverses, conformément au modèle de bilan de l'instruction comptable du 17/12/2019 (recueil des normes comptables des organismes dépendant de l'Etat).

3.6 Tableau des financements de l'actif

Le tableau des financements de l'actif intervient en écho du tableau des immobilisations et du tableau des amortissements analysés supra. Il détaille et donne l'évolution, au sein de la rubrique des fonds propres du passif du bilan, des lignes d'apport de l'Etat et des autres tiers à l'actif patrimonial de l'Université (comptes 10* de la balance pour les mises à disposition domaniales et 13* pour les subventions). En 2022, ce sont 29,9 M€ qui ont été enregistrés en ressources du tableau de financement.

TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'ACTIF	Cumul au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions			Cumul à la fin de l'exercice
		Financements reçus	Financements reconstitués suite à la reprise de la dépréciation de l'actif financé	Reprise suite à l'amortissement de l'actif financé	Reprise suite à la dépréciation de l'actif financé	Reprise suite à la cession ou mise au rebut l'actif financé	
FINANCEMENTS DE L'ACTIF PAR L'ETAT	354 716 136,68 €	3 444 095,11 €	- €	- 9 127 724,20 €	- €	- 36 710,80 €	348 995 796,79 €
Financements non rattachés à un actif	5 662 174,58 €	3 139 731,94 €	- €	- €	- €	- €	8 801 906,52 €
Financements rattachés à un actif	34 953 962,10 €	304 363,17 €	- €	9 127 724,20 €	- €	36 710,80 €	340 193 890,27 €
Contrepartie et financement des actifs mis à disposition des établissements	325 408 803,19 €	- €	- €	7 741 723,30 €	- €	- €	31 766 779,89 €
Contrepartie et financement des actifs remis en pleine propriété	6 912 181,14 €	- €	- €	110 505,57 €	- €	- €	6 801 675,57 €
Financement des autres actifs	16 732 977,77 €	304 363,17 €	- €	1 275 495,33 €	- €	36 710,80 €	15 725 134,81 €
<i>Etat</i>	169 122,91 €	304 363,17 €	- €	999 834,71 €	- €	36 710,80 €	15 358 840,57 €
<i>ANR IA</i>	462 610,74 €	- €	- €	172 687,59 €	- €	- €	289 923,15 €
<i>Autres</i>	179 344,12 €	- €	- €	102 973,03 €	- €	- €	76 371,09 €
FINANCEMENTS DE L'ACTIF PAR DES TIERS AUTRES QUE L'ETAT	80 444 857,38 €	26 461 857,06 €	- €	- 2 765 287,68 €	- €	- 36 357,26 €	104 105 069,50 €
Financements non rattachés à un actif	17 921 217,24 €	17 654 531,55 €	- €	- €	- €	- €	35 575 748,79 €
- Régions	10 268 950,18 €	511 363,53 €	- €	- €	- €	- €	1 538 213,71 €
- Département	87 200,54 €	149 782,70 €	- €	- €	- €	- €	236 983,24 €
- Communes	738 777,81 €	230 432,97 €	- €	- €	- €	- €	969 210,78 €
- Autres collectivités	8 563 985,65 €	2 202 363,85 €	- €	- €	- €	- €	10 766 349,50 €
- Union Européenne	525 210,90 €	2 514 986,08 €	- €	- €	- €	- €	1 989 775,18 €
- Autres organismes	876 296,32 €	7 280,28 €	- €	- €	- €	- €	86 916,04 €
- Autres	288 782,36 €	7 451 182,70 €	- €	- €	- €	- €	5 362 400,34 €
Financements rattachés à un actif	62 523 640,14 €	8 807 325,51 €	- €	- 2 765 287,68 €	- €	36 357,26 €	68 529 320,71 €
- Régions	5 176 749,21 €	17 187,48 €	- €	- 553 326,86 €	- €	23 867,00 €	4 616 742,83 €
- Département	18 582,98 €	- €	- €	- 8 930,10 €	- €	- €	9 652,88 €
- Communes	9 709,41 €	- €	- €	- 3 331,45 €	- €	- €	6 377,96 €
- Autres collectivités	51 492 369,17 €	8 790 138,03 €	- €	- 1 709 458,22 €	- €	4 856,97 €	58 568 192,01 €
- Union Européenne	515 785,93 €	- €	- €	- 395 805,44 €	- €	6 123,96 €	4 755 156,53 €
- Autres organismes	1 649,78 €	- €	- €	- 1 649,78 €	- €	- €	- €
- Autres	667 493,66 €	- €	- €	- 92 785,83 €	- €	1 509,33 €	573 198,50 €
TOTAUX	435 160 994,06 €	29 905 952,17 €	- €	- 11 893 011,88 €	- €	- 73 068,06 €	453 100 866,29 €

3.7 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges, en diminution de 926 K€ par rapport à l'exercice antérieur, totalisent dans leur ensemble, à la clôture 2022, 1 840 K€.

Compte	Nature des provisions	Montant en €	
		Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
1511	Provision pour risques juridiques 2021	104 500,00	61 500,00
1582	Provision pour congés payés et CET 2021	935 506,00	1 188 923,00
1587	Provision pour Allocation de Retour à l'Emploi 2021	800 000,00	1 516 000,00
	Total Provisions Risques et Charges	1 840 006,00	2 766 423,00

Les évolutions des provisions par grand poste sont explicitées ci-après :

- **Compte 1511** : La provision pour risques juridiques, qui s'élève à 104,5 K€ à la clôture, est en hausse de 43 K€ par rapport à 2021. Sont à signaler la purge de certains contentieux, mais l'ouverture concomitante d'autres dossiers essentiellement à l'initiative d'utilisateurs.
- **Compte 1582** : En raison d'une meilleure maîtrise dans la comptabilisation des droits et éléments liquidatifs, la provision au titre des Comptes Epargne Temps est ajustée à la baisse. Les provisions pour CET sont comptabilisées selon les dispositions contenues dans l'instruction du 09 décembre 2013 reprise à l'instruction comptable commune laquelle fait référence au décret n°2002-634 du 29 avril 2022 spécifique de la gestion des CET. La méthode de calcul retenue pour l'évaluation de ces passifs sociaux est celle du coût moyen par catégorie homogène de rémunération. La DRH a d'ailleurs transmis, à l'appui des écritures d'inventaire, une note détaillant chaque élément dont le mode de comptabilisation des passifs sociaux.
- **Compte 1587** : La provision constatée pour couvrir le risque de paiement d'Allocations de Retour à l'Emploi continue à être réévaluée à la baisse, du fait d'une meilleure connaissance des allocataires résiduels et, suite à l'observation des mises en paiement intervenues sur l'exercice précédent. Pour mémoire, l'Université n'assume plus en direct le risque chômage depuis le 01/11/2018, date à laquelle elle a adhéré à la convention de Pôle Emploi. La provision ne porte donc que sur le stock restant des allocataires éligibles antérieurs à cette date.

3.8 Echéance des dettes

Les dettes de l'Université, stables en volume par rapport à l'exercice 2021 (146 M€ vs 145 M€) sont à échéance à moins d'un an.

Echéances des dettes à la clôture de l'exercice	Montant au bilan	Degré d'exigibilité du passif	
		Échéances	
		à - 1an	à + 1an
Dettes d'exploitation	12 251 800,07	12 251 800,07	
Dettes diverses	119 048 064,86	119 048 064,86	
Produits constatés d'avance	14 823 242,74	14 823 242,74	
Total	146 123 107,67	146 123 107,67	

- Les dettes d'exploitation intègrent essentiellement les factures non parvenues se rapportant à un service fait de l'exercice (5924 K€ en 2022 vs 8 305 K€ en 2021) et les charges à payer RH, dont les droits à congés évoqués supra (5 402 K€ en 2022 vs 4 219 K€ en 2021).
- Les dettes diverses sont composées principalement par :
 - Des avances sur subventions dans le cadre de contrats non clôturés => 113 509 K€ en 2022 vs 101 906 K€ en 2021 et 86 029 K€ en 2020. Cette augmentation continue est une des traductions de la mise en qualité des contrats, les factures d'avances (appels de fonds) se faisant beaucoup plus systématiquement selon les jalons contractuels.
 - Les sommes encaissées et portées en compte de recette à classer dans l'attente d'un reclassement définitif => 4 552 K€ en 2022 vs 10 943 K€ en 2021 et 10 329 K€ en 2020. Cette nette amélioration du solde des comptes de recettes à classer traduit l'intensification des travaux d'apurement et de rapprochement engagés dès l'exercice 2020 dans une recherche d'amélioration continue de la qualité comptable. L'effort sera poursuivi en 2023. Les services ordonnateurs seront à nouveau invités à suivre ces lignes et, sensibilisés à la nécessité d'émettre leurs factures de recettes au plus près du fait générateur. Une réflexion est aussi engagée en faveur d'un maintien de l'Université ouverte pour les services comptables sur les derniers jours de la gestion. La fermeture administrative de l'Université à compter du 16 décembre 2022 est venue pénaliser cet indicateur.

3.9 Produits constatés d'avance

Les Produits Constatés d'Avance s'élèvent, en 2022, à 14 823 K€. A noter que les PCA, au même titre que les autres écritures d'inventaire sur opérations pluriannuelles ont fait l'objet d'un traitement automatique et en masse à partir des données du SI pour l'ensemble des opérations pluriannuelles de type « Subventions avec conditions » (recherche et hors recherche dont opérations immobilières, contrats d'enseignement et de formation) et « Subventions à l'avancement » (contrats industriels et commerciaux).

4 Notes relatives aux postes du Compte de Résultat

Les charges et produits sont enregistrés suivant les principes comptables généralement admis.

4.1 Résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice se décompose en un résultat d'exploitation majeur et un résultat financier mineur.

Le résultat net de 2022 est un bénéfice de 16,64 M€ vs 16,29 M€ à la clôture de l'exercice 2021.

Le résultat d'exploitation sera analysé infra.

Le résultat financier intègre, en charge, une partie des frais bancaires et l'écriture de provisions pour risques et charges financiers et, en produit, les intérêts perçus par la Fondation Catalyses.

	2022	2021	Variation en €
Résultat d'exploitation	16 692 078,58	16 239 139,50	452 939,08
Charges financières	61 642,52	3 113,97	58 528,55
Produits financiers	9 567,01	50 380,48	-40 813,47
Résultat financier	-52 075,51	47 266,51	-99 342,02
Résultat net	16 640 003,07	16 286 406,01	353 597,06

4.2 Résultat d'exploitation

- Ventilation des charges et produits d'exploitation :

		2022	2021	Variation en € 2022-2021
Charges d'exploitation	Variations de stocks	- 45 182,75		- 45 182,75
	Achats non stockés	15 414 453,19	12 633 817,73	2 780 635,46
	Services extérieurs	12 212 673,36	11 059 182,52	1 153 490,84
	Autres charges externes	16 654 667,98	14 296 135,73	2 358 532,25
	Impôts taxes et vers. assimilés	4 076 664,09	3 909 879,89	166 784,20
	Rémunération du personnel (641)	177 971 060,60	171 199 434,57	6 771 626,03
	Charges sociales (645)	120 213 016,54	119 157 973,88	1 055 042,66
	Prestations directes (647)	998 832,63	1 765 906,04	- 767 073,41
	Autres charges	11 317 852,42	8 579 881,61	2 737 970,81
	Dotations aux amortissements	20 724 835,83	18 895 041,82	1 829 794,01
	Dotations aux provisions	-	1 221 405,10	- 1 221 405,10
	Total Charges d'exploitation	379 538 873,89	362 718 658,89	16 820 215,00
Produits d'exploitation	Droits de scolarité	6 002 254,00	5 994 760,00	7 495,00
	Formation continue et Formation des apprentis	20 787 235,39	9 975 447,00	10 811 789,39
	Validation des acquis	60 994,00	78 258,00	- 17 263,00
	Prestations de recherche, Etudes	6 848 762,75	6 105 581,00	743 182,75
	Autres prestations de services	155 761,58	265 595,00	- 109 832,42
	Autres produits d'exploitation (autres cptes 70)	3 522 377,75	4 574 401,00	- 1 052 022,25
	Subventions d'exploitation	346 205 472,63	332 603 436,77	2 485 174,71
	Autres produits (cptes 75)	- 3 875 522,59	5 226 713,19	2 014 625,37
	Quote-part financements rattachés à l'actif virées au compte de résultat	11 966 079,94	12 526 190,47	- 560 109,53
	Reprises sur provision risques et charges d'exploitation	4 557 537,02	1 607 415,49	2 950 122,53
		Total produits d'exploitation	396 230 952,47	378 957 797,92
	Résultat d'exploitation	16 692 078,58	16 239 139,03	452 947,55

Les charges d'exploitation de l'exercice sont en hausse de 4,65%. Les produits de l'exercice sont en hausse de 4,56%. Stable, le résultat d'exploitation s'améliore de 2,51% passant d'un bénéfice d'exploitation de 16,24 M€ en 2021 à un bénéfice d'exploitation de 16,69 M€ en 2022.

A noter, en dépenses, en écho au contexte inflationniste décrit supra :

- La hausse du poste des achats non stockés auquel est rattaché le budget des fluides => + 2,8 M€
- La progression des dépenses de personnel => + 7,8 M€.

Entre autres éléments significatifs, on retiendra l'augmentation du poste des « Autres charges » (+ 2,7 M€) auquel a été comptabilisée l'écriture d'admission en non-valeur des créances sur contrats de recherche pour 2,5 M€ (Cf. page 15).

Au titre des produits, on retiendra les éléments suivants :

- Sous l'effet majeur de la reprise des provisions associées aux créances admises en non-valeur (cf. supra), le poste des reprises sur provisions est augmenté de 2,9 M€ par rapport à 2021.
- Sous l'effet de l'écriture d'extourne de l'écriture d'inventaire manuelle 2021 de comptabilisation des PAR enregistrée de façon globale au 75, le compte 75 affiche, à la clôture de 2022, un solde négatif.
- Les produits de la formation continue et de l'apprentissage enregistrent une hausse de 10,8 M€, en partie liée au chantier de facturation sur 2022 des arriérés de facturation 2021. Également, l'écriture de PAR de 2021 ayant été intégrée à l'écriture globale manuelle (2,7 M€), elle a été extournée au 75 sans venir diminuer les produits de l'exercice spécifiques de l'activité de formation continue et d'apprentissage. Aucune écriture en PAR au titre de cette activité n'a été enregistrée en 2022, à défaut de traçabilité suffisante.
- Hausse notable du compte 74 qui enregistre les subventions d'exploitation (+ 27,3 M€) lesquelles, à la clôture, se répartissent comme suit :

Subventions	2022	2021 SIFAC	2021 CORRIGE	Variation en €
Subventions de fonctionnement Etat	311 429 569,99	303 036 054,79	303 036 054,79	8 393 515,20
Collectivités publiques + ANR	15 787 125,96	3 483 259,08	17 149 259,08	12 303 866,88
Union Européenne, organismes internationaux et autres organismes publics	10 670 306,36	6 411 526,51	6 411 526,51	4 258 779,85
Autres	8 318 470,32	6 006 596,39	6 006 596	2 311 873,93
Total	346 205 472,63	318 937 436,77	332 603 436,77	27 268 035,86

5 Autres informations

5.1 Evénements postérieurs à la clôture

Néant

5.2 Engagements hors bilan

Engagements donnés par l'Université : **Néant**

Engagements reçus par l'Université : **Néant**

5.3 Effectifs

Les effectifs moyens par catégorie (en Equivalents Temps Plein Travaillés) sont les suivants :

CATEGORIES / ANNEES	2021 (ETPT administratifs SIHAM - <u>ancienne</u> méthode de calcul)	2021 (ETPT financiers OREMS pour faire le lien entre l'ancienne et la nouvelle méthode de calcul)	2022 (<u>ETPT financiers KX -</u> <u>nouvelle méthode de</u> <u>calcul</u>)
ENSEIGNANTS			
Titulaires	1 714	1 714	1 691
Contractuels	807	838	869
Total ENSEIGNANTS	2 521	2 552	2 560
BIATSS			
Titulaires	1 078	1 078	1 052
Contractuels	543	433	473
Total BIATSS	1 621	1 511	1 525
TOTAL cumulé	4 142	4 063	4 085

A compter de 2022 est signalé un changement dans le mode de comptabilisation des effectifs. Jusqu'en 2021 les ETPT ont été dénombrés à partir du SIRH SIHAM.

A compter de 2022 ils ont été dénombrés selon la demande du MESRI à partir de l'outil OREMS. Les effectifs de 2022 progressent de 23 ETPT entre 2021 et 2022

5.4 Tableau des flux de trésorerie

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE 2022	
I - FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS A L'ACTIVITÉ	
RESULTAT NET	16 640 003,07
Elimination charges et produits sans incidence sur la trésorerie	4 265 018,16
Amortissements et provisions, hors provisions sur actif circulant	20 784 835,83
Plus-values de cession	3 799,29
Reprise sur amortissements et provisions	-4 557 537,02
Quote-part des subventions virées au résultat	-11 966 079,94
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	20 905 021,23
Variation du Besoin en Fonds de Roulement (BFR) lié à l'activité => Dégagement	2 079 890,39
Stocks	-45 182,75
Créances clients et comptes rattachés	6 548 320,10
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-6 698 603,10
Autres comptes	2 275 356,14
TOTAL (I)	22 984 911,62
II - FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	
DÉCAISSEMENTS	36 676 018,08
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	257 082,06
Acquisitions d'immobilisations corporelles	36 418 936,02
TOTAL (II)	-36 676 018,08
III - FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	
ENCAISSEMENTS	29 962 789,90
Dotations en capitaux propres	29 905 952,17
Autres opérations	56 837,73
DÉCAISSEMENTS	115 940,40
Autres opérations	115 940,40
TOTAL (III)	29 846 849,50
VARIATION DE TRÉSORERIE (I+II+III)	16 155 743,04
TRÉSORERIE A L'OUVERTURE	65 036 192,92
TRÉSORERIE A LA CLÔTURE	81 191 935,96
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	20 905 021,23
Flux net de trésorerie lié aux opération d'investissement et de financement	-6 829 168,58
Variation du Fonds De Roulement	14 075 852,65
FDR au 31/12/2021	48 348 666,50
FDR AU 31/12/2022	62 424 519,15

La situation patrimoniale

- ▶ Partant du résultat net de l'exercice, le tableau des flux de trésorerie décompose et affiche la valeur et l'évolution de chaque grand agrégat comptable, lesquels viennent conforter la situation patrimoniale de l'établissement.
- ▶ La CAF ressort à 20,9 M€ et vient alimenter les ressources d'investissements.
- ▶ La trésorerie disponible au 31 décembre 2022 totalise 81 M€ et, couvre 82 jours de dépenses de fonctionnement décaissables (hors amortissements).
- ▶ Le Fond De Roulement s'établit à la clôture à 62,42 M€ et, couvre 63 jours de dépenses de fonctionnement décaissables (hors amortissements).

Université Toulouse 3 Paul Sabatier
COMPTE FINANCIER 2022
TABLEAU 1 - Autorisations d'emplois

Pour vote de l'organe délibérant			(A)	(B)	(C) = (A) + (B)
Catégories d'emplois	Nature des emplois		Emplois sous plafond Etat	Emplois financés sur ressources propres	Global
			En ETPT	En ETPT	
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	1 690,76	(1)	1 690,76
		CDI	8,16		24,58
	Non permanents	CDD	676,69		844,91
S/total EC			2 375,61	184,64	2 560,25
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS					0,00
BIATOSS	Permanents	Titulaires	1 052,36	(2)	1 052,36
		CDI	85,52		132,19
	Non permanents	CDD	120,17		341,12
S/total Biatoss			1 258,05	267,62	1 525,67
Totaux			3 633,66	452,26	4 085,92 (4)
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			3 913	(5) Cf. Notification Ministérielle en date du 19/12/2022	Plafond global des emplois voté par le CA

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux décisions budgétaires modificatives. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré par la DAF et la DGESIP précise les règles de décompte des emplois en ETPT en fonction des catégories de personnel.

Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (4))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (3)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (5)

Université TOULOUSE 3 Paul Sabatier
COMPTE FINANCIER 2022
TABLEAU 2 - Autorisations budgétaires - PRINCIPAL

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Dépenses				
	Montants dernier budget rectificatif n°3 voté le 12/12/22		Montants exécutés	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	306 437 829,24	306 437 829,00	303 362 023,78	303 144 297,64
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	<i>88 820 851,00</i>	<i>88 820 851,00</i>	<i>87 312 752,73</i>	<i>87 312 752,73</i>
Fonctionnement et intervention	63 421 478,06	63 191 054,86	53 787 086,73	52 282 991,05
Investissement	23 523 692,39	41 157 247,51	20 872 326,17	37 243 626,17
	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DÉPENSES	393 382 999,69	410 786 131,37	378 021 436,68	392 670 914,86
Solde budgétaire (excédent)				20 102 001,77

Recettes		
Montants dernier budget rectificatif n°3 voté le 12/12/22	Montants exécutés	
382813846,9	390 881 750,00	Recettes globalisées
306537864	310 871 519,00	Subvention pour charges de service public
6536762	1 184 316,00	Autres financements de l'Etat
2015448	1 462 236,48	Fiscalité affectée
25893091,04	33 437 959,26	Autres financements publics
41830681,88	43 925 719,26	Recettes propres
18826517,82	21 891 166,63	Recettes fléchées **
4112500	5 715 500,00	Financements de l'Etat fléchés
14714017,82	16 167 327,52	Autres financements publics fléchés
0	8 339,11	Recettes propres fléchées
401 640 364,74	412 772 916,63	TOTAL DES RECETTES
9 145 766,63		Solde budgétaire (déficit)

* Chaque enveloppe peut être détaillée en fonction des besoins des organismes.

** Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

Université TOULOUSE 3 Paul Sabatier
COMPTE FINANCIER 2022
TABLEAU 2 - Autorisations budgétaires - SIREMIP

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Dépenses				
	Montants dernier budget rectificatif n°3 voté le 12/12/22		Montants exécutés	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>			0,00	0,00
Fonctionnement et intervention	379 047,00	379 047,00	210 006,16	242 203,20
Investissement	300 000,00	300 000,00	221 889,30	192 605,02
	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DÉPENSES	679 047,00	679 047,00	431 895,46	434 808,22
Solde budgétaire (excédent)				145 253,05

Recettes		
Montants dernier budget rectificatif n°3 voté le 12/12/22	Montants exécutés	
559 047,00	580 061,27	Recettes globalisées
0,00	0,00	Subvention pour charges de service public
0,00	0,00	Autres financements de l'Etat
0,00	0,00	Fiscalité affectée
0,00	0,00	Autres financements publics
559 047,00	580 061,27	Recettes propres
0,00	0,00	Recettes fléchées **
0,00	0,00	Financements de l'Etat fléchés
0,00	0,00	Autres financements publics fléchés
0,00	0,00	Recettes propres fléchées
559 047,00	580 061,27	TOTAL DES RECETTES
		Solde budgétaire (déficit)

* Chaque enveloppe peut être détaillée en fonction des besoins des organismes.

** Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

Université TOULOUSE 3 Paul Sabatier
COMPTE FINANCIER 2022
TABLEAU 4 - Equilibre Financier

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Besoins (utilisation des financements)		
	Montants dernier budget rectificatif n°3 voté le 12/12/22	compte financier
Solde budgétaire (déficit) * (D2)	9 265 767	-
<i>dont solde budgétaire budget principal</i>	9 145 767	-
<i>dont solde budgétaire FU (fondation catalyse)</i>	120 000	177 225
<i>dont solde budgétaire SIE</i>	-	-
	-	-
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)		
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (décaissements de l'exercice) (c1)	6 083 104	6 534 415,53
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires) (e1)	513 247	468 977,71
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1= D2+b1+c1+e1)	15 862 119	7 003 393,24
Variation de trésorerie (I)		16 155 743,02
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée *** (a1)</i>		
<i>dont Abondement sur la trésorerie non fléchée (d1)</i>	5 206 657	21 866 629,68
TOTAL DES BESOINS (1 + I)	15 862 119	23 159 136,26

Financements (couverture des besoins)		
Montants dernier budget rectificatif n°3 voté le 12/12/22	compte financier	
-	20 070 029,71	Solde budgétaire (excédent) * (D1)
	20 102 002	<i>dont solde budgétaire budget principal</i>
-	-	<i>dont solde budgétaire FU (fondation catalyse)</i>
-	145 253	<i>dont solde budgétaire SIE</i>
	-	
		Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
7 323 177	8 132 147,20	Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (encaissements de l'exercice) (c2)
6 049 565	- 5 043 040,65	Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires) (e2)
13 372 742	23 159 136,26	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2=D1+b2+c2+e2)
2 489 376	-	Variation de trésorerie (II)
7 696 033	5 710 886,66	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée *** (a2)</i>
		<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d2)</i>
15 862 119	23 159 136,26	TOTAL DES FINANCEMENTS (2 + II)

Université TOULOUSE 3 Paul Sabatier
COMPTE FINANCIER 2022
TABLEAU 6 - Situation Patrimoniale - CONSOLIDE

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat

CHARGES	Montants dernier budget rectificatif n°3 voté le 12/12/22	Compte financier	PRODUITS	Montants dernier budget rectificatif n°3 voté le 12/12/22	Compte financier
Personnel	306 524 679	304 089 877	Subventions de l'Etat	307 268 876	311 429 570
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	<i>88 820 851</i>	<i>86 602 691</i>	Fiscalité affectée	2 015 448	1 462 236
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	84 810 102	75 510 640	Autres subventions	29 196 352	32 541 365
			Autres produits	57 320 145	50 807 348
TOTAL DES CHARGES (1)	391 334 781	379 600 516	TOTAL DES PRODUITS (2)	395 800 821	396 240 520
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	4 466 040	16 640 003	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	-	-
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	395 800 821	396 240 520	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	395 800 821	396 240 520

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Montants dernier budget rectificatif n°3 voté le 12/12/22	Compte financier
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	4 466 040	16 640 003
+ (C 68) dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	21 000 000	20 784 836
- (C78) reprise sur amortissements, dépréciations et provisions	- 15 000 000	- 16 523 617
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés		3 799
- produits de cession d'éléments d'actifs		-
= CAF ou IAF*	10 466 040	20 905 021

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants dernier budget rectificatif n°3 voté le 12/12/22	Compte financier	RESSOURCES	Montants dernier budget rectificatif n°3 voté le 12/12/22	Compte financier
Insuffisance d'autofinancement*	-	-	Capacité d'autofinancement*	10 466 040	20 905 021
Investissements	23 823 692	36 676 018	Financement de l'actif par l'État	3 552 875	3 444 495
			Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	2 614 778	26 461 857
			Autres ressources	16 992 182	56 838
Remboursement des dettes financières	-	115 940	Augmentation des dettes financières	-	-
TOTAL DES EMPLOIS (5)	23 823 692	36 791 959	TOTAL DES RESSOURCES (6)	33 625 874	50 868 211
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	9 802 182	14 076 253	PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (5)-(6)	-	-

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Montants dernier budget rectificatif n°3 voté le 12/12/22	Compte financier
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	9 802 182	14 076 253
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	6 776 391	- 2 079 490
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II) *	- 2 489 376	16 155 743
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	58 150 848	62 424 919
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 4 395 969	- 18 767 017
Niveau de la TRESORERIE	62 546 817	81 191 936

Université TOULOUSE 3 Paul Sabatier
COMPTE FINANCIER 2022
TABLEAU 6 - Situation Patrimoniale - PRINCIPAL

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat

CHARGES	Montants dernier budget rectificatif n°3 voté le 12/12/22	Compte financier	PRODUITS	Montants dernier budget rectificatif n°3 voté le 12/12/22	Compte financier
Personnel	306 437 829	304 004 610	Subventions de l'Etat	307 268 876	311 429 570
	<i>dont charges de pensions civiles*</i>	<i>86 602 691</i>	Fiscalité affectée	2 015 448	1 462 236
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	84 191 055	75 071 651	Autres subventions	29 196 352	32 541 365
			Autres produits	56 434 248	50 234 397
TOTAL DES CHARGES (1)	390 628 884	379 076 260	TOTAL DES PRODUITS (2)	394 914 924	395 667 569
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	4 286 040	16 591 309	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	-	-
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	394 914 924	395 667 569	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	394 914 924	395 667 569

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Montants dernier budget rectificatif n°3 voté le 12/12/22	Compte financier
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	4 286 040	16 591 309
+ (C 68) dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	21 000 000	20 666 261
- (C78) reprise sur amortissements, dépréciations et provisions	- 15 000 000	- 16 523 617
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés		3 799
- produits de cession d'éléments d'actifs		
= CAF ou IAF*	10 286 040	20 737 752

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants dernier budget rectificatif n°3 voté le 12/12/22	Compte financier	RESSOURCES	Montants dernier budget rectificatif n°3 voté le 12/12/22	Compte financier
Insuffisance d'autofinancement*	-	-	Capacité d'autofinancement*	10 286 040	20 737 752
Investissements	23 523 692	36 583 503	Financement de l'actif par l'État	3 552 875	3 444 495
			Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	2 614 778	26 461 857
			Autres ressources	16 992 182	56 838
Remboursement des dettes financières	-	115 940	Augmentation des dettes financières	-	-
TOTAL DES EMPLOIS (5)	23 523 692	36 699 443	TOTAL DES RESSOURCES (6)	33 445 874	50 700 942
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	9 922 182	14 001 498	PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (5)-(6)	-	-

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Montants dernier budget rectificatif n°3 voté le 12/12/22	Compte financier
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	9 922 182	14 001 498
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	6 896 391	- 2 157 866
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II) *	- 2 369 376	16 159 365
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	55 710 850	59 790 166
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 4 178 434	- 18 747 858
Niveau de la TRESORERIE	59 889 284	78 538 024

Université TOULOUSE 3 Paul Sabatier
COMPTE FINANCIER 2022
TABLEAU 6 - Situation Patrimoniale - SIREMIP

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat

CHARGES	Montants dernier budget rectificatif n°3 voté le 12/12/22	Compte financier	PRODUITS	Montants dernier budget rectificatif n°3 voté le 12/12/22	Compte financier
Personnel	-	-	Subventions de l'Etat	-	-
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	-		Fiscalité affectée	-	-
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	379 047	354 780	Autres subventions	-	-
TOTAL DES CHARGES (1)	379 047	354 780	Autres produits	559 047	571 851
<i>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</i>	<i>180 000</i>	<i>217 071</i>	TOTAL DES PRODUITS (2)	559 047	571 851
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	559 047	571 851	<i>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</i>	-	-
			TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	559 047	571 851

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Montants dernier budget rectificatif n°3 voté le 12/12/22	Compte financier
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	180 000	217 071
+ (C 68) dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	-	118 238
- (C78) reprise sur amortissements, dépréciations et provisions	-	-
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés		
- produits de cession d'éléments d'actifs		
= CAF ou IAF*	180 000	335 310

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants dernier budget rectificatif n°3 voté le 12/12/22	Compte financier	RESSOURCES	Montants dernier budget rectificatif n°3 voté le 12/12/22	Compte financier
Insuffisance d'autofinancement*	-	-	Capacité d'autofinancement*	180 000	335 310
Investissements	300 000	92 515	Financement de l'actif par l'État	-	-
			Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	-	-
			Autres ressources	-	-
Remboursement des dettes financières	-	-	Augmentation des dettes financières	-	-
TOTAL DES EMPLOIS (5)	300 000	92 515	TOTAL DES RESSOURCES (6)	180 000	335 310
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	-	242 794	PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (5)-(6)	120 000	-

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Montants dernier budget rectificatif n°3 voté le 12/12/22	Compte financier
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	- 120 000	242 794
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	- 120 000	96 494
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II) *	- 120 000	146 300
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	1 649 128	2 011 922
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 217 819	- 1 325
Niveau de la TRESORERIE	1 866 947	2 013 247

Université TOULOUSE 3 Paul Sabatier
COMPTE FINANCIER 2022
TABLEAU 6 - Situation Patrimoniale - FONDATION

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat

CHARGES	Montants dernier budget rectificatif n°3 voté le 12/12/22	Compte financier	PRODUITS	Montants dernier budget rectificatif n°3 voté le 12/12/22	Compte financier
Personnel	86 850	85 267	Subventions de l'Etat	-	-
	<i>dont charges de pensions civiles*</i>	-	Fiscalité affectée	-	-
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	240 000	84 209	Autres subventions	-	-
			Autres produits	326 850	1 100
TOTAL DES CHARGES (1)	326 850	169 477	TOTAL DES PRODUITS (2)	326 850	1 100
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	-	-	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	-	168 377
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	326 850	169 477	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	326 850	169 477

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Montants dernier budget rectificatif n°3 voté le 12/12/22	Compte financier
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	-	- 168 377
+ (C 68) dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	-	337
- (C78) reprise sur amortissements, dépréciations et provisions	-	-
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés		
- produits de cession d'éléments d'actifs		
= CAF ou IAF*	-	- 168 040

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants dernier budget rectificatif n°3 voté le 12/12/22	Compte financier	RESSOURCES	Montants dernier budget rectificatif n°3 voté le 12/12/22	Compte financier
Insuffisance d'autofinancement*	-	168 040	Capacité d'autofinancement*	-	-
Investissements	-	-	Financement de l'actif par l'État	-	-
			Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	-	-
			Autres ressources	-	-
Remboursement des dettes financières	-	-	Augmentation des dettes financières	-	-
TOTAL DES EMPLOIS (5)	-	168 040	TOTAL DES RESSOURCES (6)	-	-
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	-	-	PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (5)-(6)	-	168 040

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Montants dernier budget rectificatif n°3 voté le 12/12/22	Compte financier
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	-	- 168 040
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	-	- 18 118
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II) *	-	- 149 922
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	790 870	622 830
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	284	- 17 834
Niveau de la TRESORERIE	790 586	640 664

Université TOULOUSE 3 Paul Sabatier
COMPTE FINANCIER 2022

TABLEAU 9 - Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmations

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Exécution d'AE et de CP		Prévisions	Exécution						Reste à payer	Reste à réaliser	
Opération	Nature	Coût total de l'opération	Conso AE < N	Conso AE N	TOTAL des AE consommées	Conso CP < N	Conso CP N	TOTAL des CP consommés	Sur les AE consommées	Solde à engager	Solde à payer
PATRIMOINE	Ss total Personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Ss total Fonctionnement	3 460 282,70	1 406 913,37	210 473,62	1 617 386,99	1 221 242,85	206 612,95	1 427 855,80	189 531,19	1 842 895,71	2 032 426,90
	Ss total Investissement	187 080 957,38	105 559 430,06	8 388 583,56	113 948 013,62	73 999 901,45	23 272 456,54	97 272 357,99	16 675 655,63	73 132 943,76	89 808 599,39
	TOTAL	190 541 240,08	106 966 343,43	8 599 057,18	115 565 400,61	75 221 144,30	23 479 069,49	98 700 213,79	16 865 186,82	74 975 839,47	91 841 026,29
RECHERCHE	Ss total Personnel	85 872 692,89	43 799 940,93	12 021 817,80	55 821 758,73	43 799 940,93	12 007 557,60	55 807 498,53	14 260,20	30 050 934,16	30 065 194,36
	Ss total Fonctionnement	63 859 861,59	23 618 364,48	8 324 387,97	31 942 752,45	22 477 565,15	8 330 423,96	30 807 989,11	1 134 763,34	31 917 109,14	33 051 872,48
	Ss total Investissement	28 929 672,24	13 063 399,01	4 626 024,50	17 689 423,51	11 107 120,17	4 925 610,65	16 032 730,82	1 656 692,69	11 240 248,73	12 896 941,42
	TOTAL	178 662 226,72	80 481 704,42	24 972 230,27	105 453 934,69	77 384 626,25	25 263 592,21	102 648 218,46	2 805 716,23	73 208 292,03	76 014 008,26
FORMATION	Ss total Personnel	2 637 233,66	382 182,07	227 805,84	609 987,91	382 182,07	227 805,84	609 987,91	0,00	2 027 245,75	2 027 245,75
	Ss total Fonctionnement	11 156 582,10	2 388 053,26	1 886 286,38	4 274 339,64	2 153 325,28	1 950 727,67	4 104 052,95	170 286,69	6 882 242,46	7 052 529,15
	Ss total Investissement	10 524 866,38	5 594 203,09	1 612 558,21	7 206 761,30	3 684 977,44	2 872 622,72	6 557 600,16	649 161,14	3 318 105,08	3 967 266,22
	TOTAL	24 318 682,14	8 364 438,42	3 726 650,43	12 091 088,85	6 220 484,79	5 051 156,23	11 271 641,02	819 447,83	12 227 593,29	13 047 041,12
FORMATION CONTINUE	Personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	888 663,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	888 663,00	888 663,00
	Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total	888 663,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	888 663,00	888 663,00
	Ss total Personnel	88 509 926,55	44 182 123,00	12 249 623,64	56 431 746,64	44 182 123,00	12 235 363,44	56 417 486,44	14 260,20	32 078 179,91	32 092 440,11
	Ss total Fonctionnement	79 365 389,39	27 413 331,11	10 421 147,97	37 834 479,08	25 852 133,28	10 487 764,58	36 339 897,86	1 494 581,22	41 530 910,31	43 025 491,53
	Ss total Investissement	226 535 496,00	124 217 032,16	14 627 166,27	138 844 198,43	88 791 999,06	31 070 689,91	119 862 688,97	18 981 509,46	87 691 297,57	106 672 807,03
	TOTAL	394 410 811,94	195 812 486,27	37 297 937,88	233 110 424,15	158 826 255,34	53 793 817,93	212 620 073,27	20 490 350,88	161 300 387,79	181 790 738,67

Exécution des recettes		Prévisions	Exécution		Prévisions en N+1 et suivantes
Opération	Nature	Financement de l'opération	Encaissements < N	Encaissements réalisés N	Reste à encaisser en N+1 et suivantes
PATRIMOINE	Ss total Financement de l'Etat	14 022 686,00	4 623 641,22	5 057 250,00	4 341 794,78
	Ss total Autres financements	142 093 048,46	69 071 173,00	10 490 000,00	62 531 875,46
	Ss total Autres financements	1 047 053,00	1 047 053,24	0,00	-0,24
	TOTAL	157 162 787,46	74 741 867,46	15 547 250,00	66 873 670,00
RECHERCHE	Ss total Financement de l'Etat	752 189,80	823 030,09	1 521 619,38	-1 592 459,67
	Ss total Autres financements	151 027 113,55	59 337 276,76	21 572 869,65	70 116 967,14
	Ss total Autres financements	26 846 839,77	22 577 093,42	6 924 425,65	-2 654 679,30
	TOTAL	178 626 143,12	82 737 400,27	30 018 914,68	65 869 828,17
FORMATION	Ss total Financement de l'Etat	3 725 200,00	920 600,00	304 600,00	2 500 000,00
	Ss total Autres financements	14 411 348,20	2 685 253,60	3 128 570,30	8 597 524,30
	Ss total Autres financements	915 405,96	309 982,09	1 223 412,63	-617 988,76
	TOTAL	19 051 954,16	3 915 835,69	4 656 582,93	10 479 535,54
FORMATION CONTINUE	Financement de l'Etat	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres financements publics	888 663,00	0,00	146 174,00	742 489,00
	Autres financements	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total	888 663,00	0,00	146 174,00	742 489,00
	Ss total Financement de l'Etat	18 500 075,80	6 367 271,31	6 883 469,38	5 249 335,11
	Ss total Autres financements	308 420 173,21	131 093 703,36	35 337 613,95	141 988 855,90
	Ss total Autres financements	28 809 298,73	23 934 128,75	8 147 838,28	-3 272 668,30
	TOTAL	355 729 547,74	161 395 103,42	50 368 921,61	143 965 522,71



Université Toulouse III - Paul Sabatier

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Université Toulouse III - Paul Sabatier

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Au Conseil d'Administration de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier,

Opinion avec réserve

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'université à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

■ Motivation de la réserve

Contrats pluriannuels

Dans son rapport relatif à l'exercice 2021, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit a formulé une réserve en raison de l'impossibilité d'apprécier la probabilité de recouvrement des sommes portées à l'actif, ainsi que le respect du principe de séparation des exercices pour l'ensemble des contrats subventionnés mais aussi, pour les contrats clôturés, d'apprécier leur correcte présentation à l'actif et au passif du bilan. Le résultat de l'exercice 2022 est impacté par la reprise automatique des écritures de produits constatés d'avance et produits à recevoir liées à ces contrats. Cependant, pour les mêmes raisons que celles exposées ci-avant, nous ne sommes pas en mesure d'estimer au sein de ces écritures le montant de correction qui aurait dû figurer en capitaux propres et non en résultat de l'exercice 2022. De plus, le paragraphe « Comparabilité entre l'exercice 2021 et l'exercice 2022 » de l'annexe aux comptes annuels fait état de la reprise d'écritures manuelles antérieures réalisée sur l'exercice 2022 et impactant le compte « 75 - autres produits » à hauteur de M€ 13,7. Ces écritures de reprises auraient dû être ventilées au compte de résultat de l'exercice 2022 selon la nature des recettes 2021 concernées, mais il ne nous est pas possible, en l'absence d'éléments mis à notre disposition, de définir le montant de chaque nature de recettes. Enfin, un travail majeur d'intégration des données dans le logiciel national SIFAC a été mené par l'université sur l'exercice 2022, de manière à calculer

automatiquement dans l'outil les écritures liées aux contrats pluriannuels de recherche. Les écritures au 31 décembre 2022 s'appuient donc sur un calcul automatique dans le logiciel SIFAC, pour lequel nous avons détecté une erreur dans la formule pré-paramétrée dans l'outil. Une demande de mise à jour a été adressée à l'AMUE. Nous ne sommes pas en mesure d'estimer la correction à venir à ce titre. Par ailleurs, nous n'avons pas pu obtenir un état ayant été rapproché par la direction de l'entité avec la comptabilité et ayant fait l'objet de sa part de contrôles de cohérence, présentant par contrat les informations sous-tendant la comptabilité.

Compte tenu des points évoqués ci-dessus, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur les comptes de créances d'exploitation (M€ 122,5), de produits constatés d'avance (M€ 14,8), de financement de l'actif - Etat (M€ 349) et de financement de l'actif - Autres que l'Etat (M€ 104,1) figurant au bilan, ainsi que sur la ligne de Produits figurant en Produits avec contrepartie directe (M€ (5,3)) et la ligne de Subvention figurant dans les Produits sans contrepartie directe (M€ 124,5 hors Subvention pour charges de service public) au compte de résultat au 31 décembre 2022.

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Outre l'incidence éventuelle du point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de l'ordonnateur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des données budgétaires.

Responsabilités de l'ordonnateur, de l'agent comptable et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à l'agent comptable, en relation avec l'ordonnateur, d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité de l'université à poursuivre son exploitation, et à l'agent comptable de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'université ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre université.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'ordonnateur et l'agent comptable, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par l'agent comptable de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'université à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Toulouse, le 9 mars 2023

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit



Bruno Gérard



Pauline Piquet